



newsletter - 16 juin 08 - n°16

offrez à vos collaborateurs l'assurance de la mobilité

En choisissant les assurances SFR Entreprises, vous pourrez :

- ✓ Obtenir un **remplacement de votre mobile**, quelle que soit la cause du sinistre en 48h
- ✓ **Vous faire rembourser votre carte SIM**, ainsi que les communications passées frauduleusement avec votre téléphone
- ✓ Accéder à un **bouquet de services** d'information juridiques, fiscales, sociales .
- ✓ Disposer d'un **secrétariat distant** qui réorganisera votre agenda si votre terminal est hors d'usage ou volé
- ✓ Bénéficier d'une **couverture forfaitaire de 150 €** en cas d'arrêt de travail, pour continuer à téléphoner sereinement
- ✓ **Sécuriser les locaux de votre entreprise** en cas de cambriolage, grâce à un système de gardiennage 24/24, et assurer les réparations de serrurerie et / ou de vitrerie (envoi d'un professionnel et prise en charge max de 150 €)



En fonction de vos besoins, 2 offres disponibles

1 Protect Entreprises

- Casse / vol / oxydation : dans la majorité des cas - dans la limite de 180 €
- Utilisation frauduleuse du téléphone
- Remboursement de la carte SIM
- Dans la limite de 2 sinistres / an

4 € TTC /mois

2 Protect Intégrale Entreprises

- Toutes causes de casse / vol / oxydation
- Pas de plafond de prise en charge
- Nombre de sinistres illimités
- Sauvegarde du répertoire
- Remboursement des accessoires(50€)

7,5 € TTC /mois

Pour plus d'informations, cliquez ici

agence **RENNES** : 02 99 87 16 00
agence **BREST** : 02 98 42 44 44
agence **DINAN** : 02 96 39 69 87

agence **QUIMPER** : 02 98 90 33 22
agence **VANNES** : 02 97 40 84 18

(1) lié à la souscription d'un accès distant - voir conditions dans votre agence